

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 décembre 2020

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt le seize décembre à dix-huit heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix décembre deux mille vingt, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À
L'ASSOCIATION
"UNC" (UNION
NATIONALE DES
COMBATTANTS –
SECTION DES
LILAS).

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTES EXCUSEES ET REPRESENTEES :

Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Nathalie BETEMPS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "UNC" (UNION NATIONALE DES COMBATTANTS – SECTION DES LILAS).

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande formulée par l'association "UNC", pour l'octroi d'une subvention complémentaire, eu égard aux difficultés actuelles de trésorerie dues à l'annulation de plusieurs événements qui habituellement permettent de compléter ses ressources, au travers de diverses manifestations festives et conviviales,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Les contraintes sanitaires liées à la circulation du Coronavirus ayant entraîné l'annulation des manifestations festives, la Ville des Lilas entend soutenir ponctuellement le fonctionnement de cette association, toujours très impliquée lors des cérémonies commémoratives organisées par la Ville.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € (cinq cents euros) à l'association "UNC" (Union Nationale des Combattants - Section des Lilas).

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la Ville de l'année correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,


Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour : 35

Voix contre :

Abstentions :

NPPV :

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **17 DEC. 2020**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20201216-D171-20-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020